

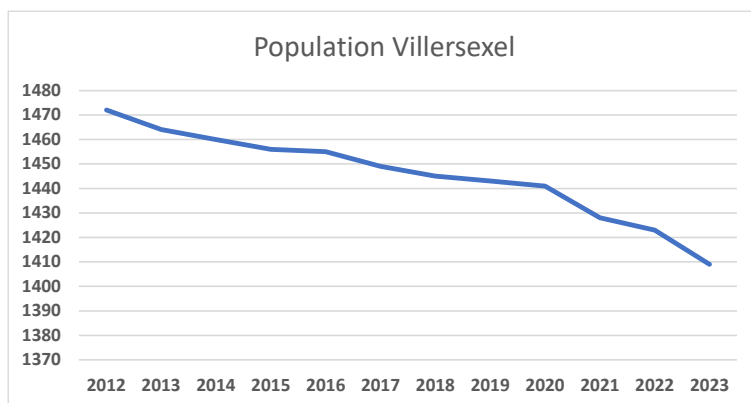
COMMUNE DE VILLERSEXEL
Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

En application de l'article L. 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et pourra comporter les éléments suivants :

1) Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...

La commune de Villersexel a une population qui ne cesse de baisser de façon constante depuis 2012, information INSEE pour le 01/01/2022, 1423 habitants (simple compte) et 1531 (double compte).



Le contexte COVID n'a plus été ressenti en 2022. Par contre, la crise énergétique a eu un impact quant à l'augmentation globale des coûts de l'énergie (électricité, carburants, combustibles). L'activité globale de la commune a augmenté tant en fonctionnement qu'en investissement.

2) Priorités du budget

En 2022, la priorité a été de continuer l'activité malgré la crise énergétique. Le début de mandat a lourdement été ralenti par le covid en 2020 et 2021. L'année 2022 a été marquée par un regain de dépenses festives et un doublement des dépenses d'investissement en 2022 par rapport à 2021. Certains nouveaux projets de la mandature ont bien commencé.

3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont toutes en dessous des prévisions du budget primitif 2022, comme il se doit. Les recettes de fonctionnement sont presque toutes supérieures aux prévisions du budget primitif 2022.

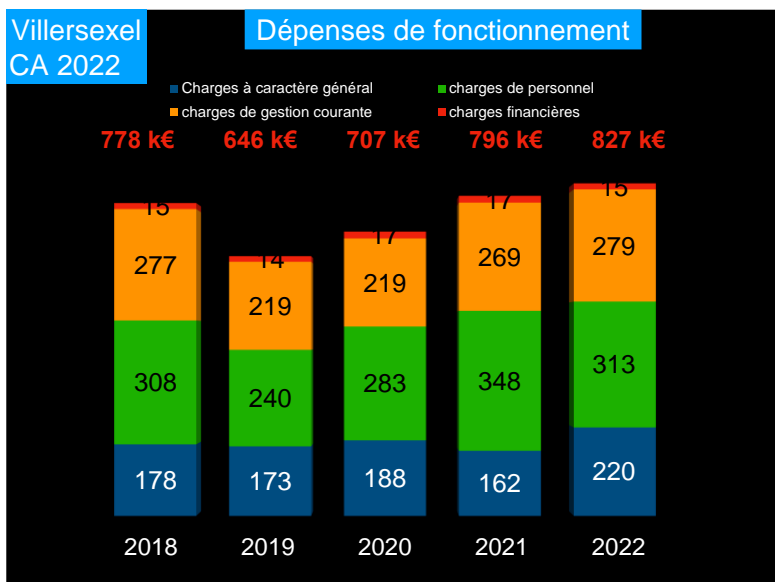
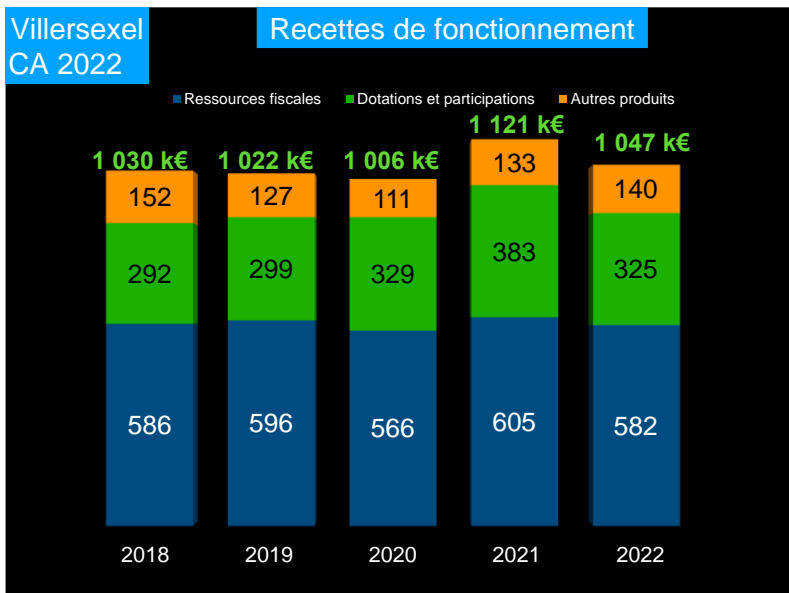
DEPENSES		2022	2022	taux	RECETTES		2022	2022	taux
		budgetisé	réalisé	réalisation			budgetisé	réalisé	réalisation
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
L002	Déficit de fonctionnement reporté			-	L002	Excédent de fonctionnement reporté	759 974,00		-
L 023	Virement à la section d'investissement	904 188,00							
C011	Charges à caractère général	289 250,00	220 077,30	76,09	70	Produits du domaine	30 900,00	33 225,11	107,52
C 012	Charges de personnel	339 600,00	320 906,73	94,50	73	Impôts et taxes	541 732,00	581 519,07	107,34
65	Autres charges	304 078,00	278 523,34	91,60	74	Dotations et participations	353 335,00	324 969,64	91,97
66	Charges financières	15 600,00	15 458,88	99,10	C 013	Atténuation de charges du personnel	2 000,00	8 013,12	400,66
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	242,60	16,17	75	Autres produits	95 000,00	104 554,26	110,06
C 042	Dotation aux amortissements et prov	128 725,00	28 725,00	22,32	76	Produits financiers	-	1,52	
	TOTAL	1 982 941,00	863 933,85	43,57	77	Produits exceptionnels	-	2 668,09	
	excédent de fonctionnement		191 016,96		C 042	Dotations amortissements	2 000,00	-	-
						TOTAL	1 784 941,00	1 054 950,81	59,10
SECTION D'INVESTISSEMENTS									
L 001	Déficit d'investissement reporté	-		-	L 001	Excédents d'investissements reportés	122 144,00		
L 020	Dépenses imprévues d'investissement	-			L 021	virement de la section de fonctionnement	904 188,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	76 000,00	73 650,85	96,91	L024	Produits des cessions d'immobilisations			-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	#DIV/0!	10	dotations fonds divers réserves	25 980,00	35 753,96	137,62
21	Immobilisations corporelles	1 454 242,00	363 379,25	24,99	13	Subventions d'investissement reçues	106 855,00	46 995,58	43,98
23	Immobilisations en cours	-	-		16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	-	-
4581	travaux pour compte de tiers	-	-		27	autres immobilisations financières	-	-	-
	opérations d'ordre chapitre 040	-	-		4582	travaux pour compte de tiers	-	-	-
	opération d'ordre chapitre 041	-	-			opération d'ordre chapitre 040	28 725,00	28 725,00	100,00
	TOTAL	1 530 242,00	437 030,10	28,56		opération d'ordre chapitre 041	0,00	0,00	
	déficit d'investissement	340 350,00	325 555,56			TOTAL	1 189 892,00	111 474,54	9,37

Les **recettes de fonctionnement = RF** sont en baisse globalement de 6.6% par rapport à 2021 alors que l'année précédente, elles avaient augmenté de 11.5%.

Les **recettes fiscales** représentent 55.6 % de la totalité des RF, soit plus de la moitié des RF de la commune. Elles ont baissé d'environ 4% par rapport à 2021 du fait de la baisse des 2/3 de la dotation de solidarité communautaire de la CCPV suite au pacte fiscal.

Les **dotations de l'Etat** représentent 31% de la totalité des RF, soit plus d'1/3 des RF. Elles ont baissé de 15% par rapport à 2021, du fait de la non utilisation des contrats aidés en 2022.

Les **produits du domaine** représentent 13.5% de la totalité des RF. Elles ont augmenté d'environ 5.3% par rapport à 2022.



Les **dépenses de fonctionnement = DF** sont en hausse globalement d'environ 4% en 2022 par rapport à 2021.

Les **charges à caractère général** représentent 26.6% de la totalité des DF, soit 1/4 des DF. Elles ont augmenté d'environ 35.7% par rapport à 2021. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du coût de l'énergie et à l'entretien de la voirie (peinture routière tous les 3 ans).

Les **charges de personnel** représentant 37.8% de la totalité des DF, soit moins de la moitié des DF. Elles ont baissé d'environ 10% par rapport à 2021. Cette baisse provient du non renouvellement de la charge de mutualisation vers la Communauté de

Communes.

Les **autres charges de gestion courante** représentent 33.7% de la totalité des DF, soit plus d'1/3 des DF. Elles ont augmenté d'environ 3.7% par rapport à 2021. Cette hausse ressort de l'augmentation de la participation de la commune au syndicat intercommunal scolaire SIVU Chantereine (hausse de leurs dépenses liées au coût de l'énergie).

Les **charges financières** (intérêts) ne représentent que 1.9% de la totalité des DF.

4) Montant des comptes administratifs consolidés (avec les budgets annexes)

RECAPITULATIF compte administratif CONSOLIDE 2022 REALISE				
	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	863 933,85	1 054 950,81	437 030,10	111 595,54
CCAS	5 915,55	6 014,00		
Assainissement	169 189,37	172 620,02	55 638,90	51 468,28
Forêt	46 399,53	115 623,72	53 438,69	81 846,14
camping	2 450,75	17 035,60	0,00	29 548,19
TOTAL	1 087 889,05	1 366 244,15	546 107,69	274 458,15

5) Crédits d'investissements et le cas échéant de fonctionnements pluriannuels

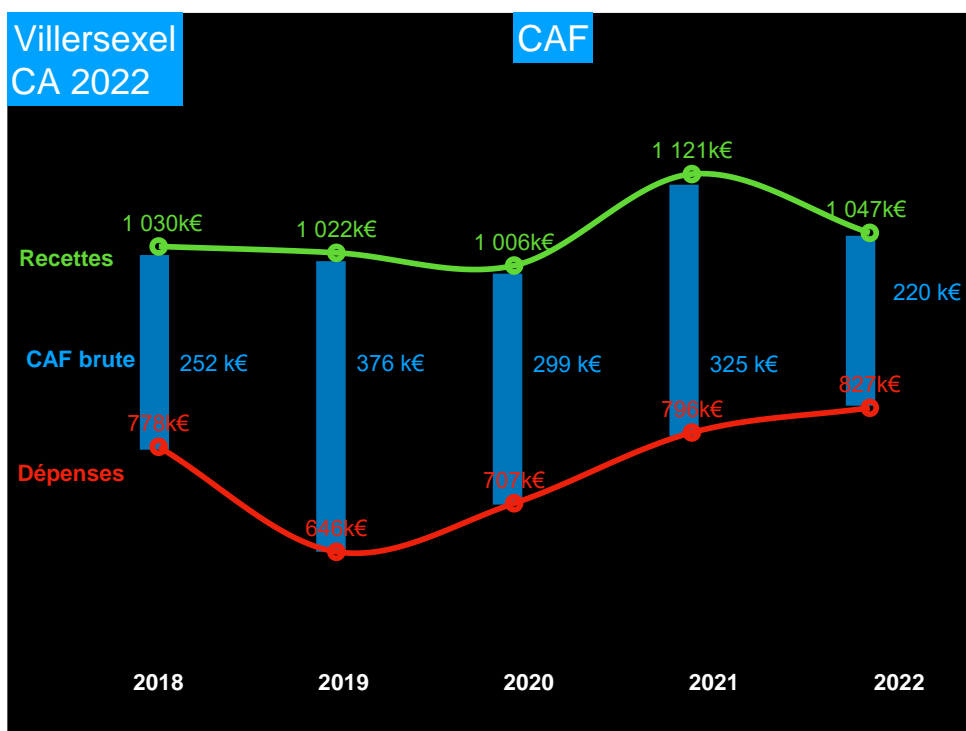
La commune ne pratique pas l'ouverture de crédits pluriannuels.

6) Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Résultats 2022 pour budgets 2023											
	a	b	c	d	d-c = E	a-b+E = F	g	h	F-g+h = I	si I < 0 = J	
11/04/2023	Résultats cumulés au 31/12/2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Exécutions DEPENSES 2022	Exécutions RECETTES 2022	Résultats de l'exercice 2022	Résultats cumulés au 31/12/2022	RAR DEPENSES 2022	RAR RECETTES 2022	besoin ou ressource de financement en 2023	affectation à l'article 1068 en 2023	Reprise résultats antérieurs au BP 2023
COMMUNE											
Investissement	122 144,85 €		437 030,10 €	111 595,54 €	-325 434,56 €	-203 289,71 €	-250 000,00 €	0,00 €	-453 289,71 €	453 290,00 €	ligne 001 -203 290,00 €
Fonctionnement	759 974,91 €	0,00 €	863 933,85 €	1 054 950,81 €	191 016,96 €	950 991,87 €	0,00 €	0,00 €	950 991,87 €	0,00 €	ligne 002 497 702,00 €
CCAS											
Investissement											
Fonctionnement	6 672,10 €	0,00 €	5 915,55 €	6 014,00 €	98,45 €	6 770,55 €	0,00 €	0,00 €	6 770,55 €	0,00 €	ligne 002 6 770,00 €
ASSAINISSEMENT											
Investissement	43 125,16 €		55 638,90 €	51 468,28 €	-4 170,62 €	38 954,54 €	0,00 €	0,00 €	38 954,54 €	0,00 €	ligne 001 38 954,00 €
Exploitation	2 904,52 €	0,00 €	169 189,37 €	172 620,02 €	3 430,65 €	6 335,17 €	0,00 €	0,00 €	6 335,17 €	0,00 €	ligne 002 6 335,00 €
FORET											
Investissement	-57 046,64 €		53 438,69 €	81 846,14 €	28 407,45 €	-28 639,19 €	0,00 €	0,00 €	-28 639,19 €	28 640,00 €	ligne 001 -28 640,00 €
Fonctionnement	134 955,34 €	76 828,64 €	46 399,53 €	115 623,72 €	69 224,19 €	127 350,89 €	0,00 €	0,00 €	127 350,89 €		ligne 002 98 711,00 €
CAMPING											
Investissement	-90 026,78 €		0,00 €	29 548,19 €	29 548,19 €	-60 478,59 €	0,00 €	0,00 €	-60 478,59 €	14 584,00 €	ligne 001 -60 479,00 €
Fonctionnement	10 748,19 €	10 748,19 €	2 450,75 €	17 035,60 €	14 584,85 €	14 584,85 €	0,00 €	0,00 €	14 584,85 €	0,00 €	ligne 002 0,00 €

La CAF brute (capacité d'autofinancement) est calculée en soustrayant les Dépenses de Fonctionnement DF aux Recettes de Fonctionnement RF. Soit 1 047 k€ - 827 k€ = 220 k€.

Elle a lourdement baissé de 32.3% par rapport à 2021. Elle suit évidemment la courbe des DF et des RF, par conséquent comme les RF ont baissé et les DF ont augmenté, la CAF brute s'est tassée.



La CAF nette est calculée en soustrayant le remboursement du capital de la dette (dépense d'investissement) à la CAF brute.

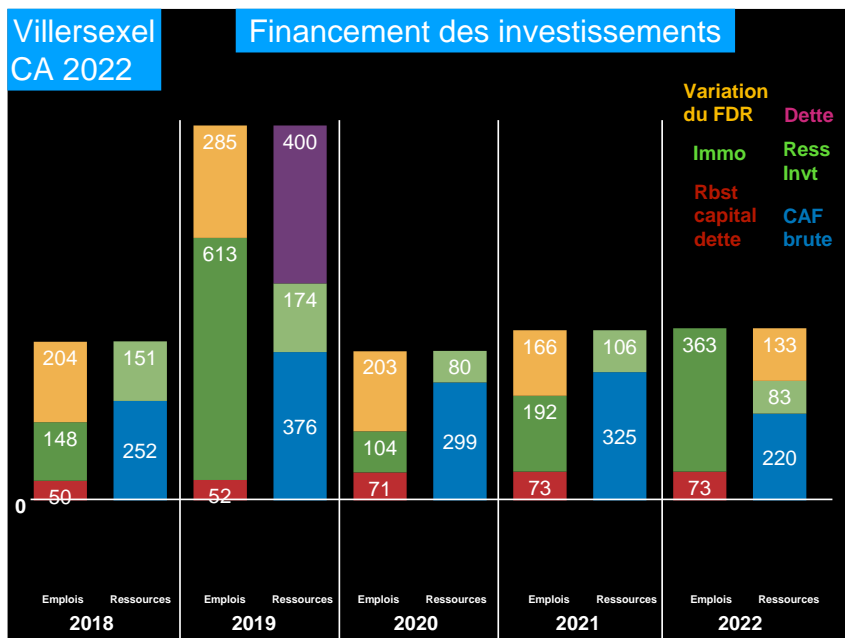
Soit pour la commune = 220 k€ - 73 k€ = 147 k€

La commune a une CAF nette supérieure à la réglementation de base qui oblige à avoir une CAF nette, a minima, positive.

La CAF nette représente le **reliquat disponible pour autofinancer les nouvelles dépenses d'équipements** = les **INVESTISSEMENTS**.

En 2022, ces investissements ont été de l'ordre de 363 k€ dont le détail est le suivant :

Cimetière	118 000 €
Aménagements des bâtiments	6 630 €
Réseaux de voirie	58 300 €
Installations de voirie	14 200 €
Autres réseaux	78 700 €
Matériel d'incendie et de secours	6 400 €
Matériel technique	35 800 €
Biens culturels	45 400 €



7) Niveau d'endettement de la collectivité

Budget	Banque	objet	date	durée	1ère	dernière	K	taux	modalité	montant	intérêts	Capital	K restant dû	K restant dû
		ban	emprunt	ans	échéance	échéance	emprunté		échéance	échéance			début 2022	fin 2022
com	Cré agri	INV 2003	01/12/2003	30	01/03/2004	01/12/2033	200 000	4,8 3,72	T invaria	11 570,20 €	4 046,69 €	7 523,51 €	111 581,32 €	104 057,81
com	Cré agri	INV 2003	01/12/2003	30	20/02/2004	20/11/2033	100 000	2,34 1,32	T varia	3 703,89 €	6,54 €	3 697,35 €	43 405,30 €	39 707,95
com	CLF	INV 2005	28/11/2005	25	01/04/2006	01/04/2031	450 000	3,21 1,42	A invaria	22 385,27 €	2 855,52 €	19 529,75 €	201 092,89 €	181 563,14
com	banq pop	aménagement centre bourg	07/03/2012	25	30/11/2012	30/08/2037	400 000	5,1 1,80	T invaria	28 700,12 €	3 896,43 €	24 803,69 €	225 735,36 €	200 931,67
com	Cré agri	aménagement rue des cités	24/07/2019	20	01/01/2020	01/01/2040	400 000	1,29	S invaria	22 732,70 €	4 606,95 €	18 125,75 €	364 434,99 €	346 309,24
assa	CLF	TR rue Grammont	12/11/2001	29	01/06/2002	01/01/2031	400 000	5,56	A invaria	3 999,56 €	1 666,95 €	2 332,61 €	30 089,26 €	27 756,65
assa	CLF	station d'épuration	11/10/2007	40	01/10/2008	01/03/2047	500 000	5,15	A invaria	27 878,04 €	20 323,27 €	7 554,77 €	394 626,65 €	387 071,88
assa	Cré mut	réseaux centre bourg	27/03/2012	20	31/05/2012	30/06/2032	300 000	5,20	T invaria	24 217,28 €	9 862,77 €	14 354,51 €	194 993,52 €	180 639,01
assa	C d'E	réseaux	16/12/2015	25	25/02/2016	25/02/2040	200 000	2,25	A invaria	10 353,79 €	3 569,63 €	6 784,16 €	158 650,03 €	151 865,87
assa	Cré agri	réseaux rue des cités	24/07/2019	15	01/01/2020	01/01/2035	100 000	1,10	S invaria	7 244,62 €	937,58 €	6 307,04 €	87 589,77 €	81 282,73
foret	banq pop	achat bois des chailles	15/12/2008	30	15/07/2009	15/07/2035	170 000	4,9 1,80	A invaria	10 794,99 €	1 601,25 €	9 193,74 €	88 958,23 €	79 764,49
foret	banq pop	achat bois des chailles 2ème partie	03/12/2012	12	31/03/2013	31/12/2024	126 000	3,85 1,50	A invaria	11 549,20 €	504,50 €	11 044,70 €	33 633,63 €	22 588,93
										185 129,66	53 878,08	131 251,58	1 934 790,95	1 803 539,37
										89 092,18	15 412,13	73 680,05	946 249,86	872 569,81
										22 344,19	2 105,75	20 238,44	122 591,86	102 353,42
										73 693,29	36 360,20	37 333,09	865 949,23	828 616,14

Habitants au

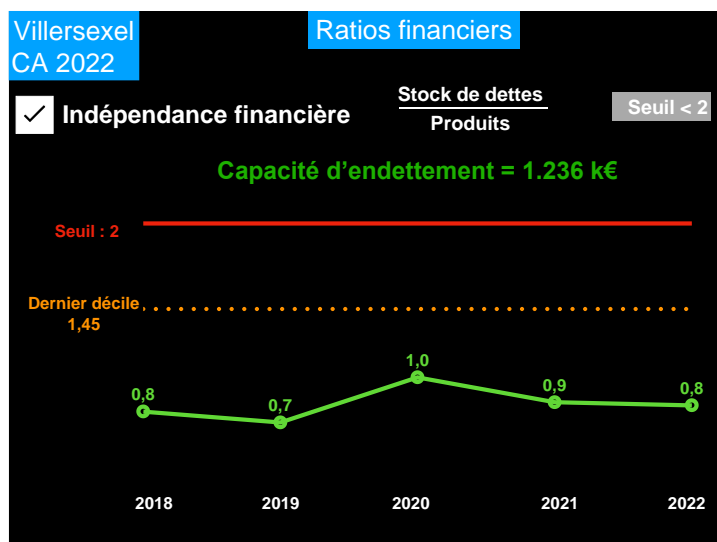
01/01/2022

Capital restant dû en début d'année, divisé par le nombre d'habitants =	globale	1 934 790,95	1531	1263,74
	commune	946 249,86	1531	618,06
	forêt	122 591,86	1531	80,07
	assainissement	865 949,23	1531	565,61
	camping		1531	0,00

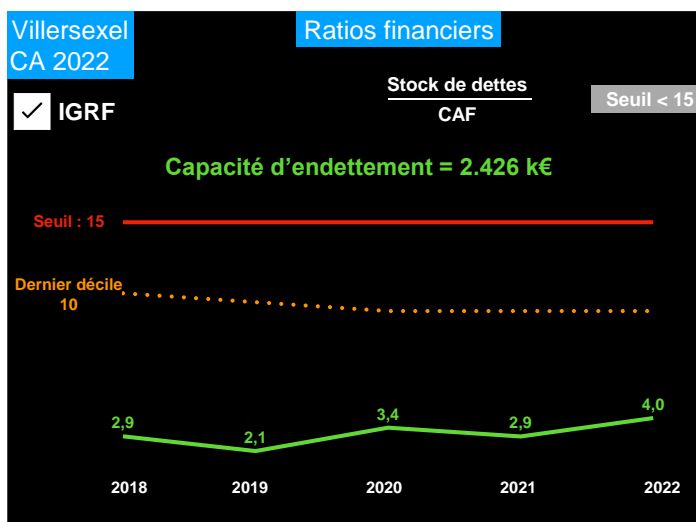
L'endettement du budget de la commune est à un niveau inférieur à la moyenne de la strate.

8) Capacité de désendettement

Concernant le ratio d'indépendance financière, stock de dettes /produits dont le seuil doit être inférieur à 2, la commune est à 0.8 avec une capacité d'endettement de 1.236 k€, uniquement pour le budget communal.



Concernant le ratio **IGRF** **I**ndice **G**lobal de **R**isque **F**inancier, stock de dettes /CAF dont le seuil doit être inférieur à 15, la commune est à 4 avec une capacité d'endettement de 2.426 k€, uniquement pour le budget communal.



9) Niveau des taux d'imposition

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28/12/2019 a prévu une réforme fiscale. Cela a impliqué un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée en vigueur en 2020 pour partie et s'est poursuivie jusqu'en 2023.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les intercommunalités à fiscalité propre.

Cette perte de ressource est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la **Taxe Foncière** sur les **Propriétés Bâties TFPB** et pour les intercommunalités par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La suppression de la taxe d'habitation a entraîné une **modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021**.

En 2021 et 2022, les communes et les intercommunalités n'ont pas voté de taux de taxe d'habitation. Pour les communes, en matière de TFPB, le nouveau taux de référence en 2021 a été égal au taux communal majoré du taux de TFPB perçu par le conseil départemental en 2020.

Soit pour la commune de Villersexel :
Taux communal 2020 de TFPB = 12.22 %
Taux départemental de Haute-Saône 2020 = 24.48 %
Taux communal 2021 de TFPB = 12.22 + 24.48 = 36.70 %

Le transfert de la part départementale de TFPB a été neutre pour le contribuable. Les communes ont toutefois pu décider de voter un taux égal au taux de référence (maintien de la pression fiscale) ou choisir un taux supérieur ou inférieur au taux de référence (augmentation ou diminution de la pression fiscale).

Il existe également un calcul de **coefficient correcteur (COCO)** pour les communes selon qu'elles sont **sous ou sur compensées**. Le coefficient est figé mais la garantie Taxe habitation évoluera tous les ans et intègrera la dynamique des bases de TFPB.

La commune a perçu encore la taxe d'habitation sur les logements secondaires mais il n'y a pas eu de possibilité de voter de taux en 2021 et 2022.

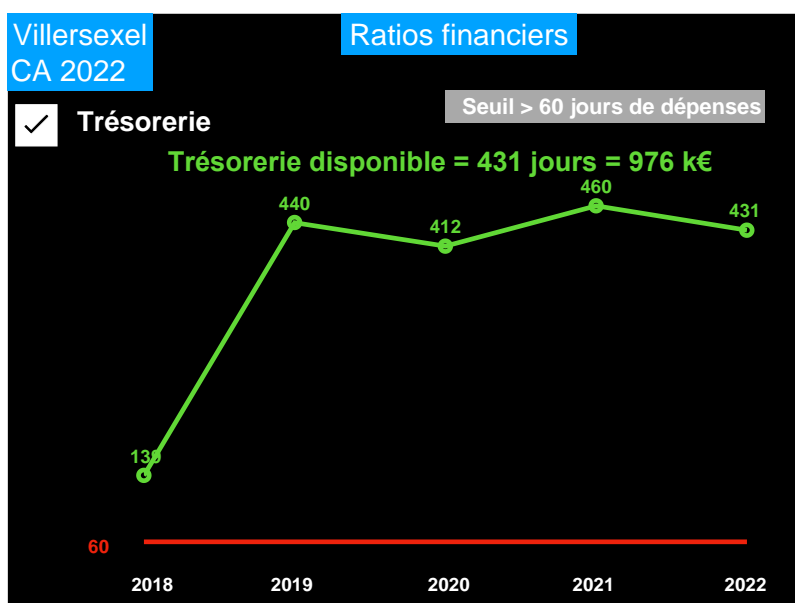
La ressource de fiscalité des collectivités territoriales a été aussi impactée par les autres réformes fiscales. Il s'agissait de la réduction des valeurs locatives des établissements industriels entrant dans le calcul de la TFPB et la Cotisation Foncière des Entreprises CFE.

Lors de sa séance du 13 avril 2022, le conseil municipal a décidé de reconduire les mêmes taux d'imposition pour la commune de Villersexel en 2022 qu'en 2021. Sachant qu'en 2018 et 2019 la commune a participé au pacte fiscal conclu avec la CCPV Communauté de Communes du Pays de Villersexel où il avait été décidé une baisse des taux communaux de 20% et une hausse des taux intercommunaux.

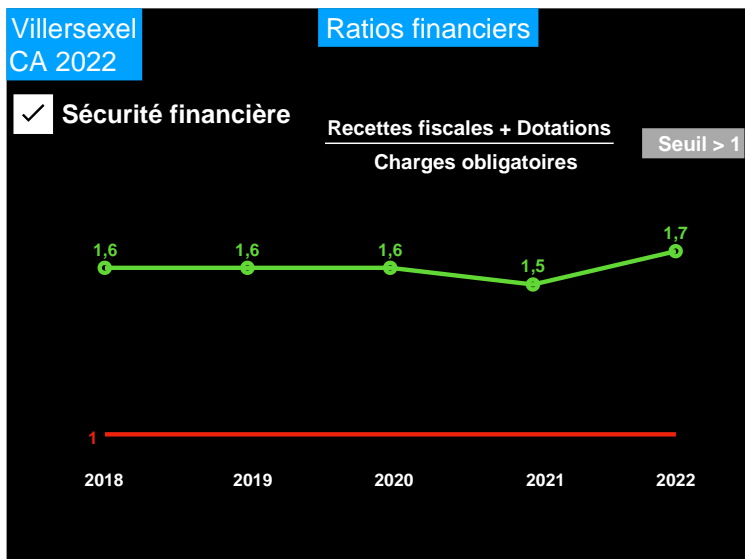
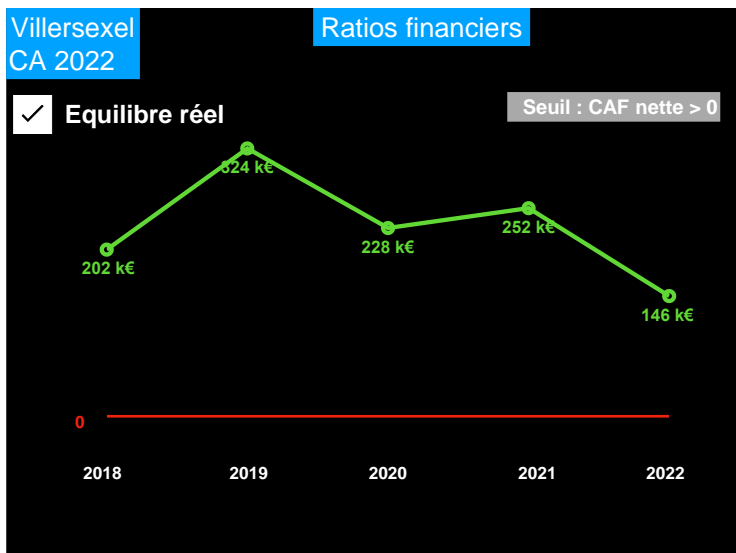
2021				2022			
Types d'impôts	Bases	Taux		Types d'impôts	Bases	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation				Taxe d'habitation	106 748,00 €		8 358,37 €
Taxe foncière sur le bâti	1 590 375 €	36,70%	583 667,63 €	Taxe foncière sur le bâti	1 651 093,00 €	36,70%	605 951,13 €
Taxe foncière sur le non bâti	35 810 €	33,01%	11 820,88 €	Taxe foncière sur le non bâti	36 606,00 €	33,01%	12 083,64 €
Totaux	1 626 185 €		595 488,51 €	Totaux	1 794 447,00 €		626 393,14 €
coefficient correcteur soustrait			-224 518,51 €	coefficient correcteur soustrait			-242 676,00 €
Niveau d'imposition réellement perçu par la commune en 2021			370 970,00 €	Niveau d'imposition réellement à percevoir par la commune en 2022			383 717,14 €

10) Principaux ratios

Alors que le seuil de la trésorerie disponible doit être supérieur à 60 jours de dépenses, celui de la commune de Villersexel est de 431 jours avec 976 k€.



Le seuil de sécurité financière, recettes certaines (fiscalité et dotations), divisées par les charges obligatoires (personnel, intérêts et contributions obligatoires) doit être supérieur à 1. Celui de la commune est de 1.66 arrondi à 1.7.



Le ratio d'équilibre réel qui veut que la CAF nette soit positive par conséquent supérieure à zéro est largement atteint. Celui de la commune est de 146 k€.

11) Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Après être tombé bas quant au nombre de personnel travaillant à la commune de Villersexel, le nombre de personnel est à la hausse depuis 2021.

L'ancienne municipalité avait fait le choix d'externaliser le travail de nettoyage des bâtiments publics et le choix de mutualiser certains membres de l'équipe technique avec la Communauté de Communes du de Villersexel CCPV.

La nouvelle municipalité a fait un choix différent : réinternaliser les emplois directement dans la commune.

Le tableau ne tient pas compte des emplois contractuels ponctuels concernant le recensement INSEE de la population de fin 2022 à début 2023.

type de personnel	pour rappel 2018	début 2020	début 2021	début 2022	début 2023
administratif titulaire à temps complet	2	2	2	2	2
administratif titulaire à temps non complet	1	1	1	2	2
administratif contractuel à temps non complet	0	0	1	0	0
technique titulaire à temps complet	4	1	2	3	4
technique titulaire à temps non complet	1	0	1	1	1
technique contractuel à temps complet	1	0	1	1	0
technique sous contrat aidé	0	0	0	0	2
	9	4	8	9	11

Ces éléments sont communiqués à titre indicatif et n'ont pas un caractère obligatoire mais ils répondent à l'application de l'article L. 2313-1 du CGCT : une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Dans la mesure où cette présentation est annexée au budget primitif et au compte administratif, elle sera transmise à la préfecture.

Graphiques simplifiés, sans autofinancement, sans écritures d'ordre, sans amortissements, sans affectation des résultats, avec articles budgétaires regroupés à destination du bulletin municipal :

